



Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Parc éolien
De : gilles lefebvre <gilleslefebvre16700@gmail.com>
Date : 27/01/2019 11:11
Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

Bonjour,

En temps que citoyen j'essaie de faire des efforts chaque jour pour lutter contre le gaspillage des aliments. J'essaie de favoriser les aliments locaux et bios et apprend à mes enfants à fermer les lampes, les portes,... pour économiser l'énergie. C'est ma petite "pierre à l'édifice".

Je pense que la production d'énergie éolienne va dans ce sens aussi car l'énergie est produite localement et avec peu de pollution. L'implantation est réfléchie et complète le parc photovoltaïque installé sur l'ancienne décharge.

Je suis donc favorable à ce projet.

Bien cordialement

Gilles LEFEBVRE,
Avenue Célestin Sieur
16700 RUFFEC





Sujet : [INTERNET] Enquete Publique Parc éolien à RUFFEC

De : cecile_besnard@laposte.net

Date : 27/01/2019 11:28

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

j'ai pris connaissance en juin 2018 du projet éolien de RUFFEC.

J'ai la conviction forte que les énergies renouvelables doivent se développer.

Nous ne pourrons pas toujours exploiter les sous-sols à la recherche d'énergies fossiles.

Bien sûr, il y a des choses à améliorer mais il faut bien un début. La priorité des recherches doit se concentrer sur le stockage de l'électricité produite.

De plus, il y aura des retombées économiques pour les entreprises locales qui en ont bien besoin et pour la municipalité et la Communauté de Communes.

Cordialement,

Mme BESNARD
rue de l'Hopital
16700 RUFFEC



3

Sujet : [INTERNET] avis enquête publique projet éolien Ruffec

De : Nicolas de Lafond <nicolas.gervaisdelafond@gmail.com>

Date : 27/01/2019 20:13

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

A l'intention de Madame le commissaire enquêteur
Avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet éolien de Ruffec

Nicolas de Lafond (SPPEF)
16460 Valence

Valence, le 27 janvier 2019

Madame,

Au nom de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) dont je suis membre et représentant pour le nord de la Charente et en mon nom propre, en qualité de résident d'une commune du Pays Ruffécois, je vous transmets mon **avis tout-à-fait défavorable** à ce projet de parc éolien sur le territoire de la communes de Ruffec.

1. Un impact paysager très fort et impossible à atténuer, constaté par le porteur du projet lui-même.

Le porteur du projet reconnaît l'impact très fort que pourrait représenter ce projet éolien sur les paysages. Il écrit notamment dans son étude d'impact (pièce n°4) page 329 que « *Des impacts paysagers, qualifiés de fort, ont été spécifiquement mis en évidence sur la séquence d'arrivée sur Ruffec par la RD 910 (photomontage n°22). Du fait de la topographie et de l'orientation de la route, aucune mesure ne permettrait de masquer le projet éolien.* »

Ces éoliennes gigantesques pourraient donc avoir un impact très fort, visible non seulement par les habitants du secteur mais également par les nombreux touristes empruntant la nationale 10 ; nationale 10 qui traverserait alors ce parc éolien de Ruffec juste à l'entrée de notre département de la Charente. Comment attirer des touristes dans cette partie nord de la Charente qui tente tant bien que mal à s'ouvrir d'avantage au tourisme ?

2. Une étude paysagère et patrimoniale insuffisante dans la forme.

L'étude paysagère présentée par le pétitionnaire (pièce 4.3) se base sur une bibliographie insuffisante (cf. page de la pièce 4.3).

En effet, il est regrettable de constater que les rédacteurs de cette étude paysagère ont oublié de citer et donc de consulter un des documents majeurs décrivant les paysages du Ruffécois : le « Carnets de Paysage « en Pays du Ruffécois » réalisé par le CAUE de la Charente en 2002. Document téléchargeable sur le site internet du PETR du Ruffécois : <http://www.paysduruffecois.com/category/environnement/preserver-les-paysages/>

La lecture de ce document aurait sans doute permis au porteur du projet

de mieux percevoir la réalité de nos paysages, tels que les perçoivent les habitants du secteur.

Ainsi, page 41 du Carnet de Paysages, on peut lire la recommandation suivante concernant la construction d'édifices de grande taille dans le Pays Ruffécois :

« Prendre conscience que ces édifices ont un impact important dans le paysage du Ruffécois et qu'en conséquence ils doivent en accompagner la réalité :

- Eviter l'implantation sur les crêtes
- Adopter une volumétrie simple et à la mesure de la dimension des édifices... »

3. Une aggravation de la saturation visuelle en éoliennes de ce secteur (encerclement éolien).

La carte présentée page 15 de la réponse de décembre 2018 du pétitionnaire à l'avis de la MRAE ne comporte malheureusement pas d'analyse des données présentées. Pourtant, il apparaît clairement sur cette carte que le secteur est déjà saturé et que ce projet de Ruffec vient aggraver cette situation préjudiciable aux paysages.

Les nuisances qu'apporteraient ce nouveau projet éolien (saturation visuelle des paysages, encerclement éolien) viendraient s'ajouter de manière insupportable pour les habitants du secteur à celles que ce secteur subit déjà par l'ensemble des éoliennes 80 éoliennes installées ou autorisées dans le nord de la Charente et plus particulièrement dans le nord du Ruffécois, à proximité de Ruffec.

4. Une conclusion paysagère non satisfaisante car incohérente.

Il est très surprenant de constater que le porteur du projet arrive en fin d'étude paysagère à une conclusion favorable à son projet, en dépit d'un impact paysager reconnu par le porteur de projet lui-même et de cette aggravation de la saturation visuelle en éolienne qu'apporterait ce projet éolien de Ruffec. On peut ainsi lire, page 313 du « Volet paysager » : « Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garantie d'une insertion visuelle optimale. Des mesures proportionnées au niveau des impacts résiduels ont ensuite été proposées afin d'accompagner l'acceptation du projet. »

Certes le porteur du projet propose une analyse paysagère particulièrement fournie en données techniques, en photomontages et en argumentaires paysagers variés. Mais ces centaines de pages ne parviennent pas à masquer la réalité d'un impact très fort très préjudiciable à nos paysages du Ruffécois.

Je vous prie, Madame, de croire en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Nicolas de Lafond (SPPEF)